

ses autrefois par le gouvernement prussien en compensation de la perte des biens ecclésiastiques sécularisés, plus une part des largesses consenties par l'Etat aux églises du pays, proportionnelle au nombre de leurs établissements et de leurs fidèles, soit "parité" de traitement entre les confessions religieuses. Les campagnes pour la parité ne grossirent point notablement le budget du culte catholique, mais constituèrent pour les troupes de la fraction un exercice des plus avantageux de mobilisation et d'entraînement.

Le pouvoir "évangélique" de Berlin comprit qu'il lui faudrait désormais compter avec le nouveau groupe et pour écarter de la politique ce facteur gênant, risqua une tentative que Bismarck devait reprendre sans plus de succès ; ce fut de s'aboucher directement avec le Saint-Siège, de conclure avec Pie IX un concordat, de se servir du pape pour imposer silence au parti catholique. Les négociations n'aboutirent point.

En 1858, le prince Guillaume, le futur empereur Guillaume I, alors régent du royaume de Prusse, répudia formellement dans un discours les desseins de propagande anticatholique et de prosélytisme protestant prêtés à l'Etat prussien, et déclara sa volonté "que s'établisse entre les deux confessions la parité la plus grande possible". Ces assurances qui réglaient la question religieuse de façon satisfaisante provoquèrent un désarmement ; la "fraction catholique" chercha une étiquette moins provocante et décida de s'appeler "Centre", mais de retenir entre parenthèses auprès du nouveau nom son ancien titre "fraction catholique". Deux ans plus tard, aux élections de 1861, le Centre fit passer 55 candidats : c'était le tiers de la Chambre.

La liberté dont jouissait alors l'Eglise de Prusse était un objet d'envie pour les catholiques du reste de l'Allemagne, qui n'étaient pas partout exempts de tracasseries de la part